

This form is available in English

Réservé au ministère
N° de déclaration :

1. Date de l'aliénation (La date de l'aliénation est la date réelle de la conclusion de l'opération)	<table border="1"> <tr> <th style="width: 33%;">Jour</th> <th style="width: 33%;">Mois</th> <th style="width: 33%;">Année</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> </tr> </table>	Jour	Mois	Année			
Jour	Mois	Année					
Valeur de la contrepartie	\$						
Montant des droits exigibles	\$						
Montant des droits joint à la présente déclaration	\$						
(Le chèque ou mandat doit être établi à l'ordre du Ministre des Finances)							
Si nécessaire, vous pouvez joindre une annexe détaillant les calculs.							
2. Cédant (Personne qui a aliéné un intérêt bénéficiaire dans un bien-fonds)							
Nom, adresse postale et numéro de téléphone							
Lieu où se trouvent les dossiers, personne-ressource, numéro de téléphone							
Nom de l'avocat et de son cabinet, ses adresse et numéro de téléphone							
3. Cessionnaire (Personne qui a acquis un intérêt bénéficiaire dans un bien-fonds)							
Nom, adresse postale et numéro de téléphone							
Lieu où se trouvent les dossiers, personne-ressource, numéro de téléphone							
Nom de l'avocat et de son cabinet, ses adresse et numéro de téléphone							
4. Propriété (Joindre une annexe si l'acquisition porte sur plusieurs propriétés)							
Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne détenant le droit de propriété sur le(s) biens-fonds							
Brève description légale du(des) biens-fonds							
Adresse municipale du(des) biens-fonds							
Numéro identificateur de la (des) propriété(s)	Numéro du(des) rôle(s) d'évaluation						
Numéro de l'acte et bureau d'enregistrement des actes pour la dernière cession enregistrée se rapportant à un (des) biens-fonds							

 Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur les droits de cession immobilière*, L.R.O. 1990, chap. L6, telle que modifiée, R.R.O. 1990, règlement 697, article 2, et serviront à établir l'admissibilité à une exemption des droits de cession immobilière. Toute question concernant la collecte de ces renseignements doit être adressée au : chef des Impôts relatifs aux biens fonciers et aux ressources, Direction de l'observation fiscale, 33 rue King Ouest, CP 625, Oshawa ON L1H 8H9, 1 866 668-8297.

5. Valeur de la contrepartie

(a) Montant payé ou à payer en espèces		\$	
(b) Hypothèques (i) Prises en charge (indiquez le capital et les intérêts à créditer sur le prix d'achat)		\$	
(ii) Retournées au vendeur		\$	
(c) Autre, conformément à la description		\$	
		\$	
		\$	
(d) Valeur du bien-fonds, du bâtiment, des accessoires fixes et de l'achalandage assujettis aux droits de cession immobilière (Total de (a) à (c))		\$	\$
(e) Valeur de tous les biens meubles - biens matériels personnels (La taxe de vente au détail est exigible sur la valeur de tous les biens meubles, sauf exonération en vertu des dispositions de la Loi sur la taxe de vente au détail.)			\$
(f) Contrepartie totale			\$

6. Cochez les cases applicables :**Oui Non**

- i) La contrepartie comprend l'attribution et l'émission d'actions Oui Non
- ii) Il s'agit d'une aliénation faite par une société à un actionnaire Oui Non
- iii) Il s'agit d'un bail dont la durée peut dépasser 50 ans Oui Non
- iv) Il s'agit d'une ordonnance définitive portant forclusion Oui Non

7. Si la valeur de la contrepartie est symbolique, veuillez en donner une explication.**8. Si le cessionnaire a un lien de dépendance avec le cédant, précisez ce lien.****9. Le bien-fonds contient-il au moins une et au plus deux habitations unifamiliales?** Oui Non**10. Une copie du contrat d'achat-vente ou d'un document similaire sanctionnant l'acquisition d'un intérêt bénéficiaire à l'égard du terrain doit être annexée. La déclaration sera jugée incomplète et assujettie à une pénalité si elle n'est pas accompagnée des documents requis.****Attestation****Vous trouverez ci-joint une copie du contrat d'achat-vente ou d'un document similaire sanctionnant l'acquisition d'un intérêt bénéficiaire à l'égard du terrain.****J'atteste que j'ai examiné la présente déclaration, et les annexes l'accompagnant, et qu'elle est véridique, exacte et complète. Il est entendu que faire une fausse déclaration ou une déclaration trompeuse, y participer ou y consentir, constitue un délit.**

Nom (en caractères d'imprimerie)

Capacité (Cochez une case) :

 Propriétaire Cadre de la société Fiduciaire

Signature

Date

La présente déclaration doit être déposée par :

- A) le cessionnaire, dans les 30 jours suivant la date de l'aliénation non enregistrée du bien-fonds, avec l'acquiescement des droits ou une demande de report ou d'exonération, selon les circonstances.
- B) le fiduciaire, dans les 30 jours suivant la date à laquelle il prend connaissance de l'aliénation. Si plus d'un fiduciaire détient le même intérêt dans le bien-fonds, un ou plusieurs fiduciaire(s) peut (peuvent) produire la présente déclaration au nom de tous les autres.

Envoyez la déclaration à l'adresse suivante :

**Ministère du Revenu
Direction de l'observation fiscale
Impôts relatifs aux biens fonciers et aux ressources
33 rue King Ouest
CP 625
Oshawa ON L1H 8H9**

Demandes de renseignements :

Téléphone 1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297)

Appareil de télécommunications pour sourds (ATS) 1 800 263-7776

Site web ontario.ca/revenu